

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 26 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°12 :

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale pour l'aménagement du centre-bourg

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique ;

VU la délibération municipale en date du 06 septembre 2021, attribuant au cabinet Espace Libre le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale pour l'aménagement du centre-bourg pour un montant de 213 698,64 H.T. soit 256 438,37 € T.T.C ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024 ;

CONSIDERANT l'article 8 du cahier des clauses administratives particulières, stipulant que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est provisoire et le forfait définitif est arrêté par avenant ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux pour calculer les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 6 032 173,40€ H.T, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 337 801,71€ H.T.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec le cabinet ESPACE LIBRE ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Adopté à l'unanimité

 Signature du maire	 Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne 29.03.2024
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 26 mars 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Xavier PAILLETTE (arrivé lors de la question n°2), Dany DEFONTAINE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Dégremont), Madame Christelle JARRY (pouvoir à Monsieur Maguet), Monsieur Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Daudruy), Monsieur Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge Lecrosnier* a été désigné pour remplir ces fonctions.

